

Information riverains

Département de Loire-Atlantique

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – BP 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

www.loire-atlantique.fr

Contact travaux :

→ Délégation Saint-Nazaire : 02 49 70 03 30

Loire
Atlantique

Expérimentation d'une chaussée à voie centrale banalisée RD 92 entre Guérande (Terre de Sel) et La Turballe

Le Département de Loire-Atlantique, en charge de l'aménagement, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental, s'engage dans une démarche d'anticipation des futurs modes de déplacements.

Dans ce cadre, il expérimente un nouveau dispositif sur certaines routes secondaires du réseau : la chaussée à voie centrale banalisée. Objectifs : sécuriser les déplacements des cyclistes, apaiser la circulation et favoriser le partage de la route.

Qu'est-ce qu'une chaussée à voie centrale banalisée ?

Cet aménagement partage la chaussée en trois espaces :

- Une voie centrale sans marquage axial pour les voitures, camions et motos
- Deux rives latérales pour la circulation des deux-roues

Il a pour but d'inciter les automobilistes à rouler au centre de la chaussée lorsqu'aucun véhicule ne se présente en face et à ménager un espace suffisant aux cyclistes lors de leur dépassement.



Le projet sur la RD 92

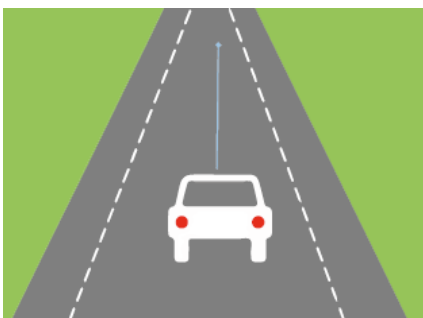


- **4,3 km** aménagés entre Guérande (site Terre de Sel) et l'entrée sud de La Turballe
- Expérimentation du **10 décembre 2018 au 31 octobre 2019**

En voiture, comment circuler ?

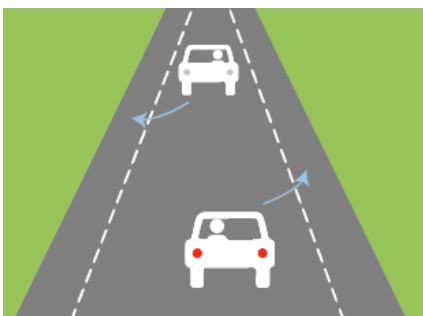
Différents cas de figures peuvent se présenter :

1 – Aucun véhicule ne se présente en face et la route est dégagée



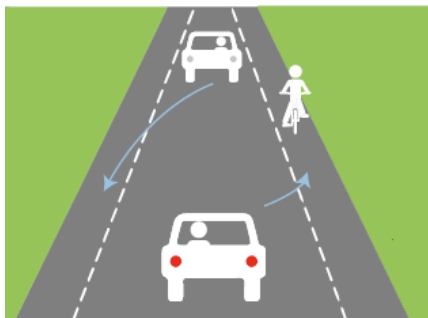
➡ Je circule sur la partie centrale de la chaussée

2 – Un véhicule se présente en sens opposé



➡ Je vérifie qu'il n'y a pas de piéton ou de cycliste sur la chaussée et je me déporte sur la droite pour croiser la voiture. L'automobiliste circulant en sens opposé procède de même

3 – Un cycliste circule à droite de la chaussée et un véhicule se présente en sens opposé



➡ Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, en maintenant une distance de sécurité adaptée. Je dépasse le cycliste une fois l'autre voiture croisée

Piétons et deux-roues : les règles de circulation

- **À vélo**, je circule à droite de la route, derrière la ligne discontinue
- **À pied, en scooter ou en cyclomoteur**, je peux circuler comme les vélos à droite de la route, derrière la ligne discontinue
- **À moto**, je respecte les mêmes règles de circulation que les voitures

Vous avez une question sur la chaussée à voie centrale banalisée ?

Une réunion publique d'information aura lieu **le mardi 4 décembre 2018 à 18h, salle des Perrières à Clis (Guérande)**.

Pour toute question sur cette réunion ou cet aménagement, contactez le **02 49 70 03 30**.

Informations en temps réel sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de Saint-Nazaire et les bacs de Loire :

inforoutes.loire-atlantique.fr